

RÈGLEMENT
2^{ème} Tournoi de parties rapides
Tour Solidor Val de Rance

Article 1 : Généralités

Le samedi 17 mai 2025, le club Échiquier du Val de Rance – Association Dinardaise organise :

Le 2^{ème} Tournoi de parties rapides Tour Solidor Val de Rance

Lieu de localisation à DINARD 35800 Parc de Port Breton.

Lors de la fête mondiale du jeu suivant les dispositions particulières prises par la Caisse Centrale d'Activités Sociales de la ville de Dinard (ludothèques Word Play Day).

L'inscription au tournoi homologué par la Fédération Française des Échecs est ouverte à tous jeunes joueur-euses des catégories, petit poussin, poussin, pupille, benjamin, minime, cadet & junior à jour de leur licence fédérale saison 2024/2025 à la FFE.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition. Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE), une accélération pourra être mise en place selon le nombre de joueurs.

Un joueur-euse absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme un abandon du tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que le prochain appariement soit publié.

L'appariement d'une ronde est affiché après saisie et vérification de la ronde précédente.

Les parties ne sont pas supervisées.

Article 3 : Cadence

Durée rencontre de jeu : 12 min + 3 sec./coup cadence Fischer.

Les parties sont comptabilisées pour le classement individuels (Elo rapide FIDE et FFE).

Article 4 : Horaires des rencontres.

Seront appariés à la 1^{er} ronde les joueur-euses ayant fait contrôler leur licence sur place avant 13h15

Le pointage aura lieu sur place, le jour de la compétition à 13h00.

Les rondes sont les suivants :

- Ronde 1 : après-midi, 13h30
- Ronde 2 : après-midi, 14h10
- Ronde 3 : après-midi, 14h50
- Ronde 4 : après-midi, 15h30
- Ronde 5 : après-midi, 16h10

Remise des Prix à 16h45

Par respect pour les joueur-euses et les accompagnateur-trisses, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateurs s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que la remise des prix soit terminée à 17h30.

Article 5 : Inscription

Le 2^{ème} Tournoi de parties rapides Tour Solidor est ouvert exclusivement aux jeunes des catégories U8 à U18 licenciés FFE.

Participation individuelle : 3Euros.

Paieement et Inscription devront se faire auprès de l'Association Échiquier du Val de Rance.

L'organisateur pourra clore les inscriptions lorsque la participation des 50 joueurs sera atteinte.

Informations <https://dinard.cdechecs35.fr/>

Renseignements : echiquierduvalderance@laposte.net

Article 6 : Prix

L'association Échiquier du Val de Rance remettra des récompenses suivant la participation des meilleur-es joueur-euses du tournoi, tous les prix seront non cumulables.

- Prix du classement général

Au Premier une Coupe - Au Second 1 médaille d'Argent – Au Troisième 1 médaille de Bronze.

- Une médaille réservée aux meilleur-es de chaque catégorie (U8 à U18 non cumulable).

Au meilleur-es débutant (première participation à un tournoi homologué FIDE).

Article 7 : Affichage des résultats et appariements.

Les résultats sont affichés sur le site web du club Échiquier du Val de Rance et le lieu de jeu.

La saisie des résultat est faite sur l'application Papi Web de la Fédération Française des Échecs.

Article 8 : Départages

Départage 1 : Cumulatif

Départage 2 : Buchholz

Article 9 : Conduite des joueurs

L'attention des joueurs est attirée sur le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueurs d'échecs.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ces règles.

Article 10 : Arbitrage

Arbitre Principal Christian Bleuzen - Arbitre Fédéral Élite 1.

Autres Arbitres désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 11 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club Échiquier du Val de Rance à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

Article 12 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement intérieur.

Fait à Dinard le 10 Mars 2025

L'Arbitre principal

Christian Bleuzen

L'Organisateur

Association Échiquier du Val de Rance

Président Alain Storme

Version 1 Comité de Pilotage 2^{ème} Tournoi de parties rapides Tour Solidor Val de Rance

Version 2 Modification apportée par Christian Bleuzen AFEI